

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

N°06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Rémi MALO.

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Didier SANSON, Jean-Pierre BANCTEL, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Julien MERVILLE, Caroline TOUTAIN, Sophie COMONT, Véronique MOREL et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Christophe RECHER
Fabien LEROY
Maryline MAUPAIX

Absents :

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Sophie COMONT

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Monsieur le Maire procède à la désignation du secrétaire de séance, Sophie COMONT, est élue à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal procède ensuite à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour – dissolution du CCAS. Le conseil municipal est d'accord d'ajouter ce point.

1 – Informations et communications diverses

- Départ à la retraite de l'agent communal d'animation Madame QUESNEL Eliane
- Vœux du maire le 19 janvier 2024 à 18 h 30 à la salle des fêtes
- Restructuration du groupe scolaire : contact a été pris avec une entreprise pour une étude de terrain (voir point n°5)

2 – Tarifs cimetières et salle des fêtes (Délibération n°2023-40)

3-1 – Tarifs funéraires 2024

Il est proposé une augmentation de 4% pour le cimetière

Les tarifs funéraires pour l'année 2024 seront les suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Concessions cimetières

Durée	ENFANTS	ADULTES
15 ANS	27.75 € x 4 % = 28.86 € arrondi à 29.00 €	115.58 € x 4 % = 120.20 € arrondi à 120.00 €
30 ANS	45.44 € x 4 % = 47.26 € arrondi à 47.00 €	178.10 € x 4 % = 185.22 € arrondi à 185.00 €
50 ANS	70.83 € x 4 % = 73.66 € arrondi à 74.00 €	281.29 € x 4 % = 292.54 € arrondi à 293.00 €

Columbarium

Concession de 15 ans : 302.30 € x 4 % = 314.39 € arrondi à **314.00 €**

Concession de 30 ans : 604.88 € x 4 % = 629.08 € arrondi à **629.00 €**

Plaque : 142.30 € x 4 % = 147.99 € arrondi à **148.00 €**

Cavernes

15 ans : 350.78 € x 4 % = 364.81 € arrondi à **365.00 €**

30 ans : 441.34 € x 4 % = 458.99 € arrondi à **459.00 €**

3-2 – Tarifs salles des fêtes au 1^{er} janvier 2024 :

Il est proposé d'augmenter de 4%

- Vin d'honneur : 132.51 € x 4 % = 137.45 € arrondi à **137.00 €**

- Cauton : 230.78 € x 4 % = 240.01 € arrondi à **240.00 €**

Il est proposé d'augmenter la chaise à 1 euros

Tables et chaises :

- Table **1.50 € (pas d'augmentation)**

- Chaise **1.00 € (augmentation de 0.10 €)**

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les tarifs cimetières et salle des fêtes pour l'année 2024.

3 – Projet de classe de découverte par l'école « les milles pages » (Délibération n°2023-39)

27, 28 et 29 mars 2024 : projet de sortie scolaire avec nuitées à Pierrefiques sur le thème médiéval et sorciers/sorcières pour les classes de CP et CE1/CE2, 3 jours et 2 nuits. Le coût s'élève à plus de 8 700 euros pour les 46 élèves, une participation aux familles de 120 euros sera demandée par enfant (dégressif pour les fratries participant à ce séjour), payable en 6 fois.

La subvention accordée par la communauté le Havre Seine Métropole, pour les sorties scolaires a été versée à la coopérative de l'école (transferts de charges : environ 2600 euros). L'ALE propose de donner une participation financière pour ce projet.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer 20 euros par enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire la demande d'aide financière au département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'attribution de 20 euros par enfants :

- **Pour : 10**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 2**

4 – Recensement de la population – indemnité aux agents recenseurs (Délibération n°2023-38)

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2024 les opérations de recensement. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février.

Il est proposé au conseil municipal les tarifs suivants pour le recensement 2024 :

- 2.00 € le bulletin individuel rempli,
- 1.25 € la feuille de logement rempli.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour les tarifs ci-dessus.

5 – Cavités souterraines (Délibération n°2023-41)

La commune a reçu un devis pour des sondages pour le groupe scolaire. Le total du programme de base s'élève à 24 927.00 € HT avec une option dans le cadre d'une inspection vidéo avec télémétrie laser en cas de découverte d'une cavité d'un montant de 1 800 € HT.

Les aides financières se baseront donc sur le total de 26 727.00 € HT.

La commune peut demander une subvention à la DETR, à la DSIL et au département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la demande des subventions.

La cavité souterraine de Monsieur POUPON a été comblée. Pour le moment, nous ne pouvons pas avoir l'attestation de fin de travaux et le remboursement des loyers du relogement puisque qu'il y a un souci administratif.

6 – PLU – modification du règlement du lotissement « le parc de Lillian » (Délibération n°2023-43)

Les 6 colotis du lotissement Nexity, Impasse du Ponant à Etainhus, ont demandé la modification du règlement du lotissement par courrier en date du 13 octobre 2023.

Le règlement du lotissement tel qu'il a été établi et validé pose des difficultés aux colotis. En effet, celui-ci impose un retrait de 5 m pour la mise en place des portails. Ce règlement des clôtures est plus contraignant que celui du Plan Local d'Urbanisme (à noter que ce choix relevait de l'aménageur NEXITY).

Le conseil municipal doit délibérer pour approuver la modification du règlement du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la modification du règlement de PLU pour le lotissement « le parc de Lillian »

7 – Bailleurs sociaux : convention de gestion en flux des réservations (Délibération n°2023-42)

Les bailleurs sociaux LOGÉO Seine et LOGÉAL Immobilière ont transmis à la mairie des conventions définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la commune d'Etainhus sur le patrimoine des bailleurs sociaux.

Le conseil municipal doit délibérer sur ces nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer les 2 conventions (LOGÉAL Immobilière et LOGÉO Seine)

8 – Dissolution du CCAS (Délibération n°2023-37)

Il est proposé au conseil municipal de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2023 et d'intégrer la ligne sur le budget de la commune. Les membres du CCAS seront avertis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la dissolution du CCAS au 31 décembre 2023 et d'intégrer cette ligne au budget de la commune.

9 – Questions diverses

- Fond de commerce à vendre (Épimarché), il y a plusieurs candidats mais ceux-ci demandent des travaux.
- Demande de prêt du gymnase pour une nuitée d'une école pour le 22 mai (arrivée à 17h le mercredi 22 mai et départ le jeudi 23 mai à 10h).

Ce sont 2 écoles qui font la demande

- o Ecole de Bénouville
- o Ecole élémentaire Paul Eluard 2 sur Le Havre

Le conseil municipal autorise la demande de prêt du gymnase par ces 2 écoles.

- Repas des aînés le 28 avril 2024 au restaurant scolaire.

La séance est levée à 22h50

Rémi MALO	Dominique CAPRON	Nadège FRANCOIS	Jean-Pierre BANCTEL
Bérénice GAND	Didier SANSON	Maryline MAUPAIX ABSENTE	Sophie COMONT
Véronique MOREL	Cyrille GUILLEMARD	Caroline TOUTAIN	Christophe RECHER ABSENT
Julien MERVILLE	Fabien LEROY ABSENT	Lucie GOULET	